



Édifice Fontaine  
200 boul. Sacré Cœur, 13<sup>ième</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Votre référence Your File

Notre référence Our File

A-2018-00064 / MM2

JUL 03 2018

Monsieur Luc Bouchard  
Président  
Triple L Holding Quebec Inc.  
6186 rue Fraser  
C.P. 46060  
Lévis PQ G6V 8S3

Monsieur Bouchard,

Nous avons reçu une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (la Loi) concernant:

"All comments and notices received by the Department following publication in Canada Gazette Part I (Vol. 152, No.1 - January 6, 2018) of the proposed Prohibition of Asbestos and Asbestos Products Regulations.

(<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-01-06/html/reg3-eng.html>)"

Suite à la recherche de nos documents, nous avons localisé un document qui concerne votre organisation. Nous souhaitons divulguer ce document. Cependant, nous devons d'abord vous donner l'opportunité de formuler des observations afin de déterminer si ce document devrait être divulgué au public.

Le paragraphe 20(1) de la Loi (copie ci-jointe) concerne l'information trouvée dans les dossiers ministériels relativement aux tierces parties (groupement ou organisation autres que l'auteur de la demande ou une institution fédérale). Afin de déterminer si l'accès doit être refusé en vertu du paragraphe 20(1), des consultations avec les tierces parties sont requises en vertu du paragraphe 27(1) (copie ci-jointe).

En vertu de l'alinéa 28(1)(a) (copie ci-jointe), votre réponse doit nous parvenir dans les vingt (20) jours de la date de réception de cette lettre. Veuillez vous assurer que les raisons de refus d'accès à ces renseignements sont compatibles avec les paragraphes 20(1) (a), (b), (c) et/ou (d), puisque ce sont les seules dispositions permettant de refuser de divulguer des renseignements de tiers. Veuillez prendre note que des parties de documents peuvent aussi être partiellement divulguées.

Si vous n'avez pas d'objection à la divulgation, j'apprécierais que vous m'en avisiez **dans les vingt (20) jours**. En l'absence de réponse de votre part, je procéderai avec la communication de l'information.

.../2

ANNEXE 8.1.2

Canada